

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

HAUTE-GARONNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 29 avril 2025

Délibération n°3-3

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, DEVAUTOUR Florian,
FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, et NSIRI Marielle

Absents excusés : ARTIGUES Martine, BOUIN Florence, BAZART Michel, CARLINI Claude,
BOTTAREL Sébastien

Mme ARTIGUES Martine donne procuration à J. CASTEX
Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : **SUPPRESSION EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (25H/HEBDOMADAIRES)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n° 2-2 en date du 06/02/2023 créant l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à une durée hebdomadaire de 25h hebdomadaires,
Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 10/04/2025,

Monsieur le Maire propose la suppression à compter du 01/05/2025 d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet 25h hebdomadaires

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer à compter du 01/05/2025 un emploi permanent à temps non complet 25h
- De modifier ainsi le tableau des emplois,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9+1 procuration

VOTES : Contre 0 Pour 10

Date de convocation : 22 avril 2025

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

